



UNFPA - parce que chacun compte

Représentation au Tchad

Boite Postale 906 N'Ndjamena
Tel : (235) 252.37.61 / 251.85.27

Fax: (235) 252 02 95 / 251 93 30

Rapport de la mission d'appui à l'élaboration du 7^e CPD Composante Genre et Droits Humain

Soumis par :

BEASSEMDA LYDIE, Consultante Genre et Droits humains

Distribution :

1.Introduction

Dans le cadre du processus d'élaboration du 7^e Programme une équipe de consultant(e) nationaux a été sollicitée par l'UNFPA pour apporter chacun dans son domaine d'expertise un appui en matière d'analyse sectorielle pouvant orienter les choix de priorités programmatiques.

L'objectif principal de la mission est de donner un appui technique à l'élaboration du CPD.

Les objectifs spécifiques sont :

- ✓ Faire l'analyse situationnelle pour la composante Genre et droits humains
- ✓ Collaborer avec le consultant international à la proposition du 7^e programme
- ✓ Appuyer l'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources

Les produits finaux attendus sont : a) Une analyse situationnelle par composante ; ii) Une Proposition de programme ; iii) une contribution à l'élaboration plan de mobilisation des ressources.

L'approche méthodologique comprend la revue et/ou l'analyse documentaire, la discussion de groupe entre les consultants, la restitution des travaux à l'équipe pays de l'UNFPA.

Le processus a démarré avec une phase d'atelier à Bakara du 12 au 14 novembre qui a permis aux consultants d'avoir un cadre d'échanges et une même compréhension de la mission qui leur est assignée. La réunion de cadrage qui a eu lieu après cette étape, a permis aux consultants de mieux appréhender les produits finaux attendus de leur mission pour l'élaboration du programme par un consultant international.

Du 19 novembre 2015 au 06 décembre 2015, l'équipe a eu à travailler de manière collégiale et permanente avec le consultant international et c'est ce qui a permis la production du draft du 7^{ème} CPD. Après l'élaboration du draft du CPD avec le consultant international, l'équipe a contribué l'analyse du contexte du plan de mobilisation des ressources.

Le présent rapport synthétise la contribution relative à la composante Genre et Droits Humains ; il inclut essentiellement la partie analyse du contexte et la proposition de programme.

2. Analyse de la situation

2.1 Contexte général

Le Tchad est partie prenante à la plupart des instruments juridiques internationaux (Déclaration universelle des droits humains, CEDEF, CDE) et régionaux¹ qui constituent le fondement de la promotion du genre et des droits humains. Cependant, des inégalités sociales persistantes affectent la volonté politique visant à promouvoir les droits humains et les principes d'égalité des sexes et d'équité promus par l'arsenal juridique. Lesquelles inégalités sont nourries par des valeurs et des normes sociales liées à la diversité socioculturelles. En effet, le sexe, l'âge, l'identité culturelle, le lieu de résidence figurent parmi les facteurs de vulnérabilité les plus récurrents dans différents contextes et en particulier en situation de crise humanitaire. A titre illustratif, l'indice de parité de sexe (IPS) au primaire (87) et au secondaire (62) met en évidence les déperditions importantes des filles du système éducatif formel. Les écarts sont plus importants entre les niveaux secondaire et supérieur ; car les filles représentaient 19% des effectifs de l'enseignement supérieur durant l'année académique 2010/2011. L'une des principales causes des disparités observées dans l'indice de parité du système éducatif est la précocité de sexualité chez les adolescentes engendrant des grossesses non désirés mais surtout la pratique du mariage d'enfants.

En matière de SSR, il y a des disparités d'accès entre les adolescentes/jeunes et les femmes. La proportion d'adolescentes qui ont accès aux services SSR insignifiante (2%). Le lieu de résidence accroît davantage les écarts d'accès entre les femmes des milieux urbains et ruraux. En effet, plus de la moitié des femmes (53 %) vivant en milieu urbain accouchent dans un établissement sanitaire contre 14% pour de celles du milieu rural (EDST/MICS 2014)

Les violences basées sur le genre (VBG) touchent des proportions significatives de femmes pour des raisons diverses : sorties sans l'autorisation de leur mari (59,5%) ; négligence de l'entretien des enfants (62,4 %) ; mauvaise préparation du repas (40,8%) ; refus d'avoir des rapports sexuels (41,4%)².

En outre, la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes les plus récurrentes (mutilations génitales mariage précoce et forcées ou rapt, le sororat versus lévirat) se heurte à une résistance coutumière. Parmi les régions couvertes par le 6^e programme de l'UNFPA, quatre présentent des proportions importantes de femmes âgées de 15-49 excisées : Mandoul (87,9%), Guéra (79,3) ; Ouaddaï (79,1%) ; Wadi Fira (58%)³. D'une communauté à une autre, les rapports sociaux expliquent la tolérance et justifient la violence (sexuelle, morale, psychologique, économique) à l'égard des filles/femmes. L'ampleur et les répercussions de ces violences sont méconnues. Dans les situations de crises humanitaires, la vulnérabilité des filles et des femmes qui représentent 54% des communautés concernées (refugiées, retournées et personnes déplacées) est accrue au regard de la conjonction des facteurs. Sur les sites des déplacés et au sein des populations hôtes à Goz-Beida, Koukou-Angarana, Kimiti et Adé où l'UNFPA est intervenue, les incidents rapportés sur la période 2012-2014 par le système d'informations sur les VBG sont édifiants : les agressions physiques sont les plus récurrentes (46,93%) ; elles sont suivies par les agressions sexuelles (16,45%), la violence psychologique (13,38%), le mariage précoce (9%), mariage précoce (9%), viol (5%)⁴.

La dépendance économique des filles/femmes contribue à la vulnérabilité de leurs droits ; elles représentent moins de 20% des salariés agricoles et leur accès aux moyens de production (terre, outils...) reste mitigé. Elles représentent 13,4 % des

¹ Politique Genre de l'Union Africaine (2009), Déclaration solennelle en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans les instances de décision et au niveau des postes électifs (Juillet 2004) ; Politique Genre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (Janvier 2004)

² INSEED, COSIT III (2011)

³ MASS

⁴ Base de données GBVIMS de l'UNFPA, 2012-2014

effectifs de la fonction publique et 8,2% des effectifs des travailleurs du secteur privé formel en 2015.

L'accroissement de l'accès des femmes aux instances aux prises de décision⁵ est susceptible d'influencer les processus de prise de décisions en faveur du genre et de l'égalité de sexe.

Il demeure que la levée des barrières socioculturelles est essentielle à la jouissance des droits des filles/femmes dans tous les domaines surtout en matière de santé sexuelle et reproductive. L'adoption et la promulgation de la loi interdisant le mariage d'enfant d'une part et la révision en cours du code pénal pour intégrer des dispositions répressives concernant les MGF et les VBG d'autre part constituent à la fois des instruments et une opportunité pour améliorer l'environnement socioculturel en faveur des droits reproductifs et sexuels des filles/femmes. Car l'application des instruments juridiques/institutionnels et leur mise en œuvre est gage de prévention des violations des droits des personnes vulnérables. En attendant, la dualité entre la loi religieuse et coutumière et la législation nationale contribue à la tolérance et à l'impunité vis-à-vis des tendances et de l'ampleur des violences observées sous toutes ses formes.

2.2 Acquis du 6^e programme

L'UNFPA a contribué à travers le plaidoyer, l'appui technique et le renforcement des capacités à :

- ✓ L'adhésion du Tchad aux engagements internationaux tels que la campagne de l'Union Africaine pour éradiquer le mariage des enfants ; aux ODD ;
- ✓ Le renforcement du positionnement et du leadership des hautes autorités par rapport aux questions de genre à travers trois engagements forts : i) Adoption de l'interdiction du mariage des enfants, en mars 2015 ; ii) et relance du processus d'adoption de la politique nationale genre et de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG ; iii) la révision du code pénal intégrant des dispositions de répression des VBG et des MGF ;
- ✓ L'engagement des leaders traditionnels et religieux dans le plaidoyer en faveur du genre, de la protection sociale et de l'équité qui participent au dialogue multi-acteurs et aux campagnes d'information, de sensibilisation sur les VBG ;
- ✓ Le transfert d'expertise de l'UNFPA (formation, échanges d'expériences, équipements) aux organisations engagées dans la protection, la prévention et la prise en charge des VBG et l'égalité des sexes
- ✓ L'existence de coordinations nationale et régionales de protection et de réponse aux VBG créées dans les régions d'intervention du programme ;
- ✓ L'appropriation des concepts de genre et d'égalité des sexes par les autorités, les acteurs communautaires et les organisations de la société civile à travers les discours et les actions mises en œuvre.

2.3 Leçons apprises du CPD passé

- ✓ L'engagement des plus hautes autorités représente un levier important dans le processus du renforcement du cadre juridique national en faveur du genre et des droits humains, y compris les droits à la Santé sexuelle et reproductive. La capacité d'influence de l'UNFPA à travers un plaidoyer de haut niveau a permis de surmonter des contraintes structurelles et socioculturelles. Le mandat de l'UNFPA lui donne un avantage comparatif pour appuyer les processus porteurs de changements politiques, institutionnels et socioculturels en faveur du genre et des droits humains
- ✓ La coexistence de trois types de droits (coutumiers, religieux, modernes) rend complexe l'application de la législation nationale relative aux pratiques traditionnelles néfastes. D'où la responsabilisation des chefs traditionnels et religieux en tant que détenteurs de pouvoir et la sensibilisation des filles/femmes qui en sont les principales victimes permet de réduire les réticences socioculturelles à la promotion des droits des filles/femmes.
- ✓ Le choix des stratégies d'interventions doit tenir compte des croyances, des pratiques et des perceptions sur la SSR/VBG des communautés cibles.
- ✓ Il y a un manque d'envergure de la lutte contre les VBG par défaut de connaissance de la situation, de stratégies, de moyens d'actions conséquents et de suivi-évaluation des progrès réalisés.
- ✓ L'établissement d'un programme conjoint de réponse aux VBG (prévention, prise en charge clinique et psychosocial, aide et assistance juridiques, réinsertion) avec les différentes parties prenantes permet de réduire leur prévalence et de développer des actions en faveur de l'autonomisation des femmes..

⁵ Gouvernement (13%) ; Parlement (15%) ; Administration des régions (11%) Communes (13%), Commission Electorale Nationale Indépendante (29%), etc.

3. Programme du CPD 2017-2021

3.1 Priorités stratégiques

Le 7^e Programme est formulé dans un contexte d'agenda international, régional et national particulier. Au niveau international et régional la perspective de la mise en œuvre des Objectifs du Développement durable, du Projet Dividende Démographique dans les pays du G5 et du « Delivering as one » représente un enjeu de positionnement stratégique de l'UNFPA conformément à son mandat. Au niveau du Tchad, le processus de finalisation et de la mise en œuvre de la Vision 2030 qui a été enclenché requiert un alignement de l'UNFPA selon les priorités nationales définies.

Ainsi, les priorités du 7^e Programme durant les cinq prochaines années seront les suivantes :

- ✓ Accroître l'accès équitable aux services SSR et leur utilisation par les adolescent(e)s/jeunes et les femmes en âge de procréer ;
- ✓ Appuyer le développement et la mise en œuvre de politiques et programmes nationaux d'éducation, d'orientation et d'encadrement des adolescents et des jeunes
- ✓ Renforcer le leadership UNFPA pour l'institutionnalisation du Genre et des droits humains dans les processus de planification, de coordination et de redevabilité y compris dans les réponses humanitaires au sein de l'UNDAF ;
- ✓ Contribuer à l'intégration des variables démographiques dans la vision à l'horizon 2030 du Tchad

De l'analyse du contexte, le ciblage de la zone d'intervention devrait être les 9 régions couvertes par le 6^e programme. Ce choix revêt un double enjeu dont la pérennisation des acquis de meilleures performances atteintes dans cinq régions et le renforcement de l'appui des quatre autres qui n'ont pas pu améliorer leurs indicateurs en matière de SSR mais qui en plus présentent une forte prévalence de VBG.

UNDAF : En cours d'élaboration

Effet 3 du PS 2014-2017 : Progression de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits reproductifs, notamment pour les femmes les plus vulnérables et les plus marginalisées, les adolescents et les jeunes

Produit 1 : L'appropriation nationale les engagements internationaux, régionaux et nationaux du Tchad en vue de garantir la mise en œuvre des lois, des politiques et des mesures en faveur de l'égalité de sexes

Produit 2 : Mécanismes de prévention et de lutte contre les VBG et les pratiques traditionnelles néfastes ainsi que de toutes les formes de discrimination, opérationnels dans la zone couverte par le 7^e programme

Produit 3 : Leadership et rôle renforcés de l'UNFPA au sein de l'UNDAF en matière de genre et droits humains.

3.2 Note conceptuelle de la composante GHD

La composante « **genre et droits humains** » repose sur les engagements internationaux, régionaux et nationaux visant la mise en œuvre des obligations légales du gouvernement à protéger les individus en situation de vulnérabilité. Dans le cadre de la politique de sécurité sociale au Tchad, la vulnérabilité est définie comme étant un degré élevé d'exposition de la personne aux risques de perdre ou de ne pas atteindre une situation de bien-être combiné avec une capacité réduite de se protéger et de se défendre des adversités »⁶.

Dans le cadre de son mandat, l'UNFPA apportera son appui au gouvernement pour poursuivre les efforts permettant de promouvoir les droits humains en général et en particulier l'égalité des sexes en matière de droits reproductifs et sexuels et les droits spécifiques des plus vulnérables. L'UNFPA valorisera les acquis de son avantage comparatif et des différents programmes mis en œuvre à travers : i) Une démarche active de plaidoyer pour accélérer le processus de renforcement du cadre juridique du Tchad en faveur de la promotion des droits humains en général et en particulier ceux en matière sexuelle

⁶ MASSNF : Stratégie nationale de protection sociale (SNPS 2014-2018), N'Djamena juillet 2014.

et reproductive des adolescentes/jeunes et femmes en situation de vulnérabilité. ii) Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs nationaux pour appliquer les lois et mettre en œuvre des politiques/stratégies/plans. iii) La redevabilité et l'apprentissage permettront d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme.

3.3 Stratégies plus efficaces pour des résultats

La contribution essentielle de l'UNFPA à la promotion de droits en matière de procréation et l'égalité des sexes d'une part, à l'élimination VBG ainsi que de toutes les formes de discrimination se fera à travers différentes stratégies.

Produit 1 : L'appropriation nationale les engagements internationaux, régionaux et nationaux du Tchad en vue de garantir la mise en œuvre des lois, des politiques et des mesures en faveur de l'égalité de sexes.

Stratégie 1 : Plaidoyer pour le renforcement du cadre juridique et institutionnel en faveur des droits humains, en particulier l'égalité des sexes et le genre.

Les actions suivantes seront mises en œuvre :

- ✓ Plaidoyer pour la ratification des conventions, traités et protocoles encore non ratifiés ;
- ✓ Plaidoyer en faveur de l'adoption des lois, des politiques, stratégies en gestation : Code des personnes et de la famille, Code pénal intégrant les dispositions répressives des VBG et MGF, Politique Nationale Genre, Stratégie Nationale de lutte contre les VBG, plan national de lutte contre les MGF ;
- ✓ Appui à la vulgarisation des instruments internationaux, régionaux et nationaux (Loi interdisant le mariage d'enfants) ;
- ✓ Plaidoyer pour la mobilisation des ressources du Ministère en charge du genre, des plateformes multisectorielles et des réseaux impliqués dans la mise en œuvre de la PNG, SNVBG, des instruments internationaux ratifiés ;
- ✓ Soutien au plaidoyer des organisations féminines en vue l'adoption de la loi sur la parité et le suivi de sa mise en œuvre

- ✓ Mise en place d'un programme de renforcement des capacités d'influence et de renforcement de la participation et/ inclusion des filles/femmes aux processus décisionnelles à tous les niveaux.

Stratégie 3 : Appuis à l'élaboration des rapports CEDEF

Produit 2 : Mécanismes de prévention, de lutte contre les VBG et en particulier contre les pratiques traditionnelles néfastes, sont opérationnels

Stratégie 2. 1: Renforcer les mécanismes de prévention, de prise en charges et d'assistance aux victimes de VBG.

- ✓ Appuis à l'offre de services complets aux victimes de VBG/VFF par les centres existants dans la zone de couverture du programme y compris celles des sites d'actions humanitaires ;
- ✓ Evaluation de l'ampleur des VBG : études complémentaires
- ✓ Soutien au programme de dialogue sociale et de communication pour des réponses communautaires à l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des filles/femmes notamment des pratiques traditionnelles néfastes.
- ✓ Appuis à l'opérationnalisation des mécanismes de promotion de l'égalité des sexes en matière de procréation et du genre à travers la formation.

Stratégie 2.2 : Appui à autonomisation économique des filles et des femmes.

- ✓ Appuis à la mise en œuvre du Projet Dividende Démographique
- ✓ Soutien au programme de réinsertion des porteuses de fistules

Produit 3 : Leadership et repositionnement de l'UNFPA au sein de l'UNDAF ainsi que redevabilité en matière de genre et droits humains.

Stratégie 3.1 : Redynamisation du sous cluster Protection et du groupe thématique genre et droits humains à travers le développement de programmes conjoints ;

Stratégie 3.2 : Appui à l'institutionnalisation de l'égalité des sexes et du genre à travers la budgétisation genre sensible, l'accroissement du portefeuille de coopération affectée à la composante concernée à 30% ;

Stratégie 3.3: Mise en place d'une base de données ventilées (par sexe, âge, caractéristiques socioéconomiques, etc.)

Stratégie 3.4: Production, partage et diffusion de données actualisées sur la situation des groupes vulnérables.

3.4 Facteurs de risque

Les facteurs pouvant compromettre à l'atteinte des résultats en matière de genre et droits humains sont de plusieurs ordres :

- ✓ Le contexte sécuritaire lié au terrorisme accroît la vulnérabilité des populations vivant dans les camps/sites de réfugiés, des retournés et déplacés où les enfants et les femmes risquent de subir des violations graves de droit de l'homme et du droit humanitaire. L'ampleur et les formes de violences associées aux mouvements des populations dans les situations de crise humanitaires sont préoccupantes.
- ✓ La dualité entre les types de droits favorise l'impunité et la tolérance vis-à-vis d'auteurs de VBG qui constituent des violations graves des droits des groupes les plus vulnérables. Il s'agit notamment de la maltraitance ou de l'exploitation des enfants, des viols des mineurs, du mariage forcé des adolescents, des rapt des petites filles, etc.
- ✓ Le fondamentalisme religieux constitue un risque majeur aux progrès de l'égalité de sexe, de droits humains qui explique la résistance socioculturelle vis-à-vis des changements des pratiques, des croyances et des perceptions ;
- ✓ La hiérarchisation de la société tchadienne qui repose sur le patriarcat contribue à caractériser les rapports homme-femmes dans toutes les sphères (conjugale, communautaire, publique).

3.4 Indicateurs

Produits	Indicateurs
Produit 1 : L'appropriation nationale les engagements internationaux, régionaux et nationaux du Tchad en vue de garantir la mise en œuvre des lois, des politiques et des mesures en faveur de l'égalité de sexes.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre des conventions, des traités, des pactes internationaux et régionaux ratifiés ✓ Nombre des politiques, des stratégies et plans adoptés ✓ Budget alloué ✓ Ressources mobilisées par les différents acteurs impliqués ✓ Tendances évolutives des mariages précoces ✓ Adoption de la loi sur la parité ✓ Représentation des femmes dans les instances décisionnelles ✓ Rapports sur les progrès de mise en œuvre des engagements du Tchad
Produit 2 : Mécanismes de prévention, de lutte contre les VBG et en particulier contre les pratiques traditionnelles néfastes, sont opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre des structures offrant des services aux victimes de VBG ✓ Nombre de nouvelles structures de prise en charge, créés. ✓ Tendances de l'évolution des VBG
Produit 3 : Leadership et repositionnement de l'UNFPA au sein de l'UNDAF ainsi que redevabilité en matière de genre et droits humains	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de réunions tenues par le sous cluster Protection et le groupe Thématique genre ✓ Programme conjoint « Genre et droits humains » au niveau inter-agence ✓ Agence ayant adopté la budgétisation sensible au genre ✓ Existence d'une base de données « Genre et droits humains »